

AmaterrA part A (FR0013127123) OPCVM de droit français géré par MONCEAU AM

Objectifs et politique d'investissement

FCP (Fonds Commun de Placement) de classification « Actions des pays de la zone euro », AmaterrA a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence Euro STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis).

Le FCP investit dans des sociétés à fort potentiel, non seulement des entreprises agro-alimentaires mais aussi celles appartenant à l'écosystème agro-alimentaire, c'est à dire innovantes aux intersections entre agriculture, agro-industrie, santé et diététique, génomique et biotechnologies.

Le FCP est spécialisé dans les actions (et titres assimilés) de toutes tailles de capitalisation libellées en euro et émises par des entreprises cotées sur les marchés réglementés et/ou organisés de la zone Euro.

Le FCP est géré selon une gestion active reposant sur une sélection de valeurs et il n'a pas vocation à répliquer l'indice de référence. A ce titre, il est plus particulièrement investi dans des actions de petites et moyennes capitalisations qui sont au cœur de la stratégie.

Le FCP offre une approche de gestion de sélection de valeur, se structurant autour des grandes tendances macro-économiques qui sous-tendent la croissance de l'écosystème agroalimentaire identifiées, à savoir la croissance de la population mondiale, les changements sociaux économiques majeurs que sont l'accroissement des classes moyennes, des populations urbaines, ou des personnes âgées, et enfin la prise en compte croissante de critères environnementaux et de santé publique.

La gestion identifie ensuite, par son analyse fondamentale approfondie, les sociétés qui sauront le mieux bénéficier de ces tendances de croissance à long terme. En plus de l'analyse approfondie de chaque société, la gestion rencontre régulièrement les dirigeants pour comprendre leur stratégie et les grands enjeux de leurs sociétés.

Le portefeuille est ensuite constitué des sociétés qui répondent le mieux à ces critères et présentent les plus grandes opportunités de bénéficier des grandes tendances long terme de l'écosystème agroalimentaire par leur parcours boursier.

La répartition du portefeuille par secteur est contrôlée a posteriori. Elle peut faire l'objet d'ajustements, pour éviter toute concentration excessive et non fondée sur un secteur particulier d'activité. Le FCP sera exposé entre 75% et 100% de son actif net au risque de marchés actions. L'exposition aux actions de toutes tailles de capitalisation pourra être portée jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

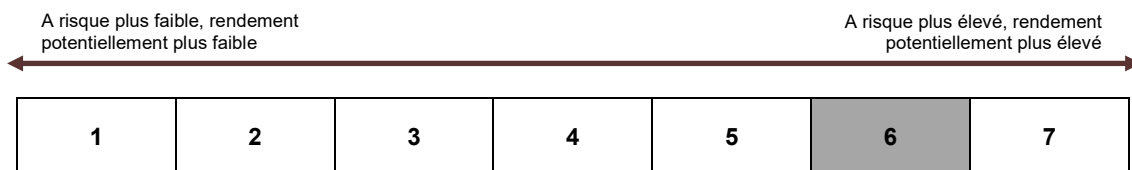
Le FCP pourra recourir à hauteur de 25% maximum de l'actif net aux instruments financiers du marché monétaire (BTF...) réputés « Investment grade » à savoir de notation supérieure à BBB- (notation Standard & Poor's, ou équivalent Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion) pour gérer sa trésorerie. L'analyse de la qualité de crédit des titres ne repose pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations de crédit émises par des agences de notation mais également sur l'analyse fondamentale des émetteurs qui est réalisée par la société de gestion.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens et/ou en FIA à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou non par MONCEAU AM, et de toute classification.

Le FCP pourra intervenir de manière ponctuelle sur les instruments financiers à terme traités sur des marchés organisés ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir une partie du portefeuille contre les risques actions.

Le FCP capitalise ses résultats nets et ses plus-values nettes ; la durée de placement recommandée est de 5 ans. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+3.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du FCP. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque du FCP pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 6. Cette catégorie reflète la volatilité des marchés actions de la zone euro sur lequel le FCP investit, ainsi que le risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des secteurs spécifiques. Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indice :

- Risque de liquidité lié à la présence dans le portefeuille de petites et moyennes capitalisations plus sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente ;
- Risque de contrepartie : le risque que la partie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements. Le FCP peut entrer dans des opérations de gré à gré avec une contrepartie dont l'insolvabilité pourrait conduire le FCP à liquider ses positions à perte.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

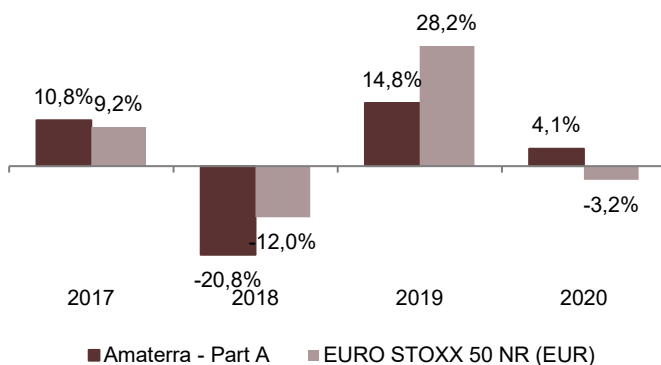
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants *	2,13%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice de référence Euro STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis).
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 1.35%	

* Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à ce FCP, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31 décembre 2020, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FCP disponible sur le site internet www.vestathena.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la part : 05 octobre 2016

Devise de calcul des performances passées : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) : Le prospectus complet de l'OPCVM, les documents d'information clé des parts A, B et Fondateurs et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : MONCEAU AM, 65, rue de Monceau, 75008 Paris.

Autre catégorie de parts : part B et part Fondateurs

Lieu et modalités d'obtention autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (MONCEAU AM 65, rue de Monceau, 75008 Paris ; 01 83 79 04 98).

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.vestathena.com et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel. Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

La responsabilité de MONCEAU AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

MONCEAU AM est une société de gestion de portefeuille agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} mars 2021.